

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-139

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Composition des
commissions d'étude

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du CGCT, par lesquels le Conseil Communautaire a la faculté de former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

Considérant qu'elles sont présidées de droit par le Président de la Communauté de Communes ;

Considérant que les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer ou les présider si le Président est absent ou empêché, qu'un membre de la commission empêché a la faculté de se faire représenter par un conseiller municipal issu de sa commune ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de constituer comme suit les commissions d'étude :

Commission n° 1 – Développement économique

- Monsieur Daniel BOISSERIE
- Monsieur Philippe SUDRAT
- Monsieur Pierre ROUX
- Monsieur Patrick DARY
- Madame Annick HUCHET
- Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER
- Monsieur Pierre MILLET-LACOMBE
- Monsieur Francis DELORT
- Monsieur Pierre VERGNOLLE
- Monsieur François BOISSERIE
- Monsieur Jean-Claude FRACHET

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200925-DC2020520271-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Commission n°2 – Tourisme et culture

- Monsieur Daniel BOISSERIE
- Monsieur Pierre MILLET-LACOMBE
- Monsieur Philippe SUDRAT
- Monsieur Francis DELORT
- Madame Pascale BRACHET
- Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER
- Monsieur Ludovic TURPIN
- Madame Sandrine FUSADE
- Monsieur Laurent GORYL
- Monsieur Patrice DELAGE
- Madame Annick HUCHET

Commission n° 3 – Aménagement de l'espace – Environnement - Logement

- Monsieur Daniel BOISSERIE
- Madame Catherine L'OFFICIAL
- Monsieur Francis CUBERTAFON
- Monsieur Pierre MILLET-LACOMBE
- Monsieur Patrice DELAGE
- Madame Christiane BARRY
- Monsieur Pierre ROUX
- Madame Annick HUCHET
- Madame Céline BOYARD
- Monsieur Philippe SUDRAT
- Madame Monique PLAZZI
- Monsieur Jean-Claude FRACHET

Commission n°4 – Jeunesse et sport

- Monsieur Daniel BOISSERIE
- Monsieur Francis CUBERTAFON
- Madame Stéphanie TOESCA
- Madame Valérie Isabelle BONIN
- Monsieur Ludovic TURPIN
- Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER
- Madame Annick HUCHET
- Madame Monique PLAZZI
- Monsieur François BOISSERIE
- Monsieur Laurent GORYL
- Madame Annie ARNAUD
- Monsieur Jacques BLONDY

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200925-DC2020520271-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication